Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Le Haut-commissaire
N°HC/ 611 16

Papeete, le 18 MARS 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez adressé en copie les courriers que vous avez fait parvenir à l'ensemble des maires de Polynésie française suite au préavis de grève que vous avez déposé au sujet de l'évolution de la fonction publique communale. Je ne m'estime donc pas saisi directement par votre démarche. Toutefois, compte tenu des enjeux que vous soulignez, je tiens d'ores et déjà à vous faire part de plusieurs observations.

Tout d'abord, je considère qu'exiger des négociations en cette période n'est pas opportun alors même que les sujets que vous abordez sont connus depuis plusieurs mois déjà. En effet, je me trouve moi-même, comme mes collaborateurs, en période de réserve dans le cadre des élections municipales. Je ne peux donc participer à ce type de négociations qui conduiraient inévitablement à une exposition médiatique de nature à interférer avec le bon déroulement de la campagne électorale.

En second lieu, cette période électorale, au cours de laquelle les maires sont légitiment mobilisés par les enjeux du scrutin, ne leur permettra pas d'aborder une quelconque négociation de manière sereine. Il convient donc d'attendre la fin des opérations de vote et, le cas échéant, la constitution des nouvelles équipes municipales.

Enfin, je tiens à vous assurer de mon profond attachement au dialogue social au sein des institutions. La mise en place de la fonction publique communale nécessite, au delà de l'indispensable dialogue avec les représentants des personnels, des échanges nourris avec les représentants des élus et la consultation du Conseil supérieur de la fonction publique communale.

C'est pourquoi, je vous propose d'ores et déjà de vous rencontrer, ainsi que les représentants des élus, le 2 avril prochain, afin de vous permettre de présenter et de préciser vos revendications puis de faire le point sur les dossiers en cours et le calendrier d'exécution des dispositions à mettre en œuvre dans les mois à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique Sorain

Monsieur Isidore TEINANUARII,
Secrétaire général de la Confédération des agents communaux de Polynésie (COSAC)
BP 45 173
Papeete